



# L'AMI DU LITTORAL

Bulletin de l'association  
LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

Siège social : 12 avenue de la Gare  
Adresse postale : B.P. 51 33740 ARÈS  
☎ 05 56 60 08 27 - 06 13 57 88 92  
Site Internet : <http://www.amisdulittoral.fr>

OCTOBRE 2011 N° 66

## EDITORIAL

Notre assemblée générale du 18 Août a permis de préciser la position des Amis du Littoral Nord Bassin sur les trois sujets chauds du moment : le plan local d'urbanisme ( PLU ) d'Andernos, le schéma de cohérence territoriale ( SCOT ) du Bassin d'Arcachon et du Val de L'Eyre, et le Parc Naturel Marin ( PNM )

Jean-François Pahun fait dans ce bulletin le point sur le PLU après l'enquête publique. Il insiste particulièrement sur l'atteinte à l'environnement que serait la réalisation d'un golf à proximité du Cirès.

En ce qui concerne le PNM, nous sommes conviés en novembre à un comité de concertation où sera présenté un projet de parc : orientations de gestion, périmètre, composition du conseil de gestion. Nous avons eu l'occasion de redire en septembre, à madame Anne Littaye chef de mission en charge du projet, combien nous étions favorables à la création d'un PNM : enfin une vraie gouvernance, seule capable de concilier, sur ce site si fragile et dans toute la mesure du possible, activités humaines et respect de l'écosystème.

Nous avons insisté sur le caractère spécifique du Nord Bassin et indiqué que notre document « Quel Bassin voulons-nous ? » ( voir le précédent bulletin ) était notre charte. Nos préoccupations concernent la marée basse au même titre que la marée haute.

Nous avons vu avec plaisir le varech revenir sur nos plages surtout en septembre, nous avons même vu des bancs de varech au large, phénomène inconnu depuis plusieurs années. Est-ce la fin de la régression des zostères, tout au moins des zostères naines ?

Attendons le rapport de la mission d'études sur ce sujet dont la parution est prévue cet automne, avant de trop nous réjouir.

Je ne saurais terminer cet éditorial, sans dire quelle a été notre tristesse en apprenant le subit décès de Monsieur Charles Weeber, époux de notre vice-présidente Françoise. Monsieur Weeber, très connu à Arès, était très engagé au service de la jeunesse. Toujours optimiste, toujours joyeux, il était toujours prêt à venir en renfort dans les multiples tâches assumées par Françoise. Que Françoise et sa famille soient assurées de nos pensées affectueuses, et que Françoise soit à nouveau remerciée pour son action, elle qui est la cheville ouvrière de notre association.

Michel Gautier

## ASSEMBLEE GENERALE 2011

Le Président Michel Gautier a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à messieurs les maires et leurs représentants des municipalités voisines et aux présidents des associations amies, Sauvegarde des Quinconces, Protection et Aménagement de la Presqu'île, Codeppi et Captermer.

M. Claude Begat a présenté le rapport d'activités, suivi de l'intervention du président qui a appuyé sur l'aspect double de nos activités culturelles et de préservation du Bassin, dont nous reprenons chaque élément :

A propos de la question : Quel Bassin voulons-nous ?

- Le Golf : nous le refusons pour préserver le Cirès.
- La jetée : son prolongement n'est pas une nécessité.
- Le Scot : le projet de 38.000 logements supplé-

mentaires (ce qui représente 100.000 habitants de plus) doublerait la population en 20 ans.

- Le « Barreau » une erreur qui densifierait l'urbanisation entre l'agglomération de Bordeaux vers le Bassin.
  - Le Parc Naturel Marin : les études sont en cours et devraient être publiées au cours de l'automne.
- Ouverture de l'enquête publique à la fin de l'année.

Le Nord-Bassin n'est en rien identique au Sud-Bassin. Les zones de mouillage Arès, Andernos, ne gênent pas les professionnels. La situation est très différente dans la zone du Cap-Ferret.

La CEBA se doit d'être présente dans le comité de gestion du PNM pour défendre nos situations respectives.

poissons installée près de la deuxième écluse.

- Diagnostic pour le passage des personnes handicapées.
- Inventaire des poissons amphihalins ( au cycle biologique en mer ou en rivière tels la lamproie, le saumon, l'alose, l'esturgeon) et du Benthos (ensemble des organismes aquatiques vivant à proximité du fond des mers), en partenariat avec la mission du parc naturel marin, le Cemagroph (organisme de recherche spécialisé en sciences et technologies pour l'environnement) et l'Epoc (Environnement et Paléoenvironnement océaniques et continentaux) dans le compartiment soumis à l'influence des marées.

---

## RAPPORT D'ACTIVITES 2010/2011

### Le parc naturel marin

Nous avons participé à toutes les rencontres thématiques et nous nous sommes engagés dans le groupe de travail « patrimoine naturel-biodiversité - production primaire : zostères, phytoplancton – patrimoine eaux – activités maritimes et terrestres » en avril.

Nombreux ont été nos adhérents à répondre à l'enquête sur les loisirs liés à la mer. Participation très appréciée par le comité de gestion du parc naturel marin.

Nous continuons à être très favorable à la création du PNM.

### Réserve naturelle des prés salés Arès Lège Cap Ferret

Nous nous sommes étonnés auprès de monsieur le Préfet de Gironde et monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon de notre disparition du comité de gestion, sans obtenir de réponse. Monsieur Jérôme Allou, conservateur de la réserve nous a communiqué les activités de l'année 2011.

- Trouver le financement de la rénovation/restauration d'une maison sur le terrain et sa faisabilité.
- Trois écluses sont en réparation.
- La brèche de la digue a été réparée en 2010.
- Construction de trois panneaux indicatifs sur le sentier du littoral.
- 8 ha de terrain ont été restaurés par les chantiers « Baccharis » de bénévoles.
- Nouvelle table didactique dédiée aux réservoirs à

---

### Sauvegarde du Bois du Coulin

En octobre 2009, malgré la mise en garde de monsieur le Préfet de Gironde, le permis de construire a été affiché sur le site du Coulin.

Nous avons déposé un recours amiable contre ce projet auprès du maire d'Andernos, transmis au préfet de Gironde.

Sans réponse.

Le retrait du permis est intervenu au cours du printemps 2011, signé par le maire d'Andernos. Souhaitons que ce site remarquable soit définitivement protégé par la Loi Littoral.

### Le SCOT

- Proposé en 2009, contesté par la CEBA, la SEPANSO, il a fait l'objet d'une nouvelle rédaction et proposée pour validation au SYBARVAL. Cette nouvelle version ne tient aucun compte des observations et contributions écrites de nos associations. Des incohérences apparaissent vis-à-vis des enjeux de l'Etat. A titre d'exemple majeurs : la volonté des élus de réduire le développement urbain et freiner la croissance démographique trouve une traduction opposée de 38.000 logements soit plus de 80.000 à 100.000 habitants d'ici 2030, un quasi doublement en 20 ans.
- Le maintien de la voie de contournement Lège/Biganos augmenterait la consommation d'espaces forestiers et une rupture de corridors écologiques vers le Bassin et rendrait illusoire le réseau de transport en commun pourtant réalisable.
- Le caractère limité de la source d'eau potable n'est pas abordé.

**Les associations demandent que ce document soit revu dans le respect de la Note d'Enjeux de l'Etat, de la Loi Littoral, et des lois Grenelle-Environnement.**

**Le 18 juillet dernier le Sybarval a fait paraître un document reprenant les arguments des associations. Nous souhaitons qu'il soit suivi d'effets.**

### **Les cours d'eau autour du Bassin**

Le nettoyage des cours d'eau a eu lieu le 16 avril dernier. Notre association n'a pu y participer. Nous effectuerons le nettoyage de la Machinotte (Aux Abberts à Arès) le samedi 22 octobre prochain à partir de 10h30. Venez avec vos bottes, vos gants et votre courage nous aider à faire place nette. Nul doute, nous ne reviendrons pas bredouilles.

### **Les animations de l'année**

La journée à Saintes s'est déroulée sous le soleil retrouvé, nous avons voyagé de siècles en siècles et navigué en gabare sur la Charente. L'option des visites-découvertes paraît toujours autant vous satisfaire, nous continuerons donc à vous proposer de nouvelles destinations.

---

## **Le PLU d'Andernos les Bains Enquête publique et phase terminale**

Après 10 ans de gestation et deux premières versions abandonnées en 2006 puis en 2008, un nouveau projet arrêté par le CM le 20/12/2010 a été soumis à la consultation des services et des associations pour la protection de l'environnement en début d'année. A ce stade, et de la même façon qu'en 2008, des observations majeures ont été formulées par les associations et les services, ceux de l'Etat en particulier, pour mettre en cause le non respect de certaines dispositions légales du Code de l'Urbanisme, découlant notamment de la Loi Littoral et des Lois Grenelle-Environnement.

Nous avons relaté dans le précédent bulletin l'avis émis par notre association.

Cependant cette fois encore, la municipalité a jugé bon d'ignorer ces observations, et, sans apporter aucune modification à son projet, de le soumettre à l'enquête publique du 14 juin au 15 juillet dernier.

Nous avons donc remis au Commissaire enquêteur une nouvelle requête formulée dans les termes

suivants :

**Il est consternant de constater que le projet de PLU mis à l'enquête ne tient aucun compte de l'avis formulé par notre association le 28 mars dernier, pas plus qu'il ne tient compte des exigences légales exprimées par l'Etat ou des insuffisances graves soulignées par l'Autorité Environnementale.**

**En ignorant l'ensemble de ces observations, fondées principalement sur l'application de la Loi Littoral et les lois Grenelle-Environnement, la municipalité persiste à se placer en marge de la légalité.**

**En particulier, nous tenons à appeler votre attention sur les points essentiels suivants que nous avons déjà évoqués :**

- **Un potentiel d'espaces constructibles surdimensionné.**
- **Un étalement urbain et une consommation démesurée de l'espace.**
- **Le non respect des coupures d'urbanisation (ou continuités écologiques) et de leur biodiversité par le maintien d'une zone constructible de 3 ha au Coulin et le projet d'un golf et son accompagnement résidentiel consommant au total 103 ha de forêt dense de production (voir commentaire ci-après).**

Nous venons de prendre connaissance du rapport d'enquête et des conclusions du Commissaire enquêteur. Leur teneur en est consternante !

Non seulement le Commissaire enquêteur surfe sur des considérations générales qui échappent à toute la rigueur et à toute la logique des prescriptions du Code de l'Urbanisme en lui permettant de la sorte d'adopter une position très flexible, mais en outre il se garde bien de répondre aux observations de fond développées par l'Etat et les associations, laissant paradoxalement ce soin au Maître d'Ouvrage. Ce dernier a balayé allègrement d'un revers de manche toutes les objections sur le respect des lois.

Enfin, après s'être contenté de répondre aux cas particuliers soulevés au cours de l'enquête par des résidents soucieux de préserver leurs propres intérêts, et avoir émis des recommandations de détail, le Commissaire enquêteur conclue :

"En conséquence, j'émet un avis favorable au projet de PLU de la commune d'Andernos les Bains, assorti des recommandations énoncées ci-avant, suspendu à l'avis du Représentant de l'Etat dans le département intervenant dans l'exercice du contrôle de la légalité".

Sans doute après quelques retouches de détail, le projet de PLU sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal. C'est à partir de cette approbation que le Préfet devra exercer son rôle dans le contrôle de la légalité du document.

### **Atteinte au site boisé "La montagne" : projet d'un golf et parc résidentiel associé**

Au secteur "La Montagne" le projet de PLU prévoit un golf de 18 trous s'étendant sur **62 ha**, accompagné d'un parc résidentiel associé de **41 ha** (250 villas sur une zone de 34 ha et un hébergement hôtelier sur 7 ha). On ne peut être dupe sur la méthode employée ici qui consiste, pour les promoteurs, à proposer en zone naturelle des projets immobiliers attractifs et de grand intérêt financier en justifiant la réalisation d'un golf, îlot de verdure mais privé qui aurait les conséquences désastreuses suivantes :

#### **Destruction d'un massif boisé très ancien et de sa biodiversité**

Au cas d'espèce, **cette option, qui sert des intérêts privés et non ceux de la collectivité, consomme pour le moins 103 hectares de forêt dense de production**, un réservoir naturel de biodiversité d'un intérêt écologique évident, qui s'inscrit dans un vaste massif boisé occupant l'Ouest et le Nord de la commune. Ce massif, par son importance, constitue un couloir écologique de premier ordre entre plateau et bassin.

Même si certaines précautions de conception et d'exploitation sont habilement avancées, il est indéniable que le projet de golf, qui s'étend sur 62 ha dont 32 ha de parcours de jeu, a pour effet de supprimer presque complètement l'état boisé (32 ha de parcours + 41 ha de parc résidentiel) et de détruire la biodiversité qui l'accompagne.

**Ce projet (golf et programme résidentiel associé) est donc en contradiction formelle avec les prescriptions législatives du code de l'urbanisme que doit respecter le PLU :**

Il faut souligner que ce domaine forestier est l'un des rares boisements très anciens qui s'est développé spontanément avant le drainage des Landes de Gascogne (1857) et qui fournissait à l'économie locale un bois de qualité car issu de terrains favorables à une croissance lente mais solide. La rivière le Cirès traversant le domaine assure en effet un drainage des terrains riverains qui facilite le bon

enracinement des arbres.

#### **Grosse consommation d'eau et contamination du bassin versant du Cirès**

Par ailleurs, il faut rappeler qu'un golf de 18 trous exige énormément d'eau et de fertilisants.

L'arrosage de la surface de parcours de 40 ha d'un golf consomme environ 130000 m<sup>3</sup> d'eau par an (3200 m<sup>3</sup> /ha en moyenne selon l'AGREF). D'où la nécessité de puiser dans la nappe phréatique l'importante ressource en eau annoncée, peut-être même sous-estimée si l'on considère que les sols concernés sont des terrains de lande sèche et qu'en outre on observe depuis 2002 des épisodes de sécheresse inquiétants.

Enfin, on ne peut passer sous silence le danger manifeste de la contamination des espaces naturels du bassin versant (existence d'une servitude AS 2, présence des "zones humides de Pujeau") par les fertilisants et fongicides répandus en grande quantité pour obtenir des "greens" bien surfacés.

En effet, ces fongicides, qui sont bien des pesticides, pourraient fort bien se retrouver dans le Cirès puis dans le Bassin lors des forts épisodes pluvieux en fin d'hiver.

#### **Consommation exagérée d'espace de l'urbanisation d'accompagnement de ce golf.**

Le parc résidentiel associé au golf se développe sur une surface de 41 ha et n'hésite pas à proposer 250 villas, chacune sur un terrain de plus de 1200 m<sup>2</sup>. Alors que la clé du développement durable prônée par les lois d'urbanisme est précisément "l'économie d'espace".

En outre, ce type d'urbanisation d'extension est en complète infraction avec la Loi Littoral qui n'autorise pas cet étalement urbain comme le confirme la jurisprudence récente.

**La consommation exagérée d'espace, la destruction d'une entité forestière de qualité, le puisage d'une quantité importante d'eau dans la nappe, et enfin le danger de contamination du Cirès et du Bassin par l'usage de pesticides, sont autant d'éléments contraires à un développement durable tel qu'il est prescrit par la législation.**

**Enfin, ce projet ne respecte pas le principe de protection des continuités écologiques et de la biodiversité imposé par les lois d'urbanisme.**

## Programme de nos activités d'octobre à novembre 2011

<b>Mardi 13h30</b> <b>Port du Betey Andernos</b>	<b>Jeudi 13h30</b> <b>Devant la Tour d'Arès</b>	<b>Conférences</b>
	20 octobre Visite du musée Gardarem à Taussat, démonstration de gemmage par M. C.Barinoil	
8 novembre Sortie champignons Avec M. J.P Coste Route du Grand Crohot à Lège Cap-Ferret	24 novembre Randonnée sur la presqu'île Avec M. B. Barrière	

**Les destinations programmées peuvent être modifiées en cours d'année.**

---

### Cotisations annuelles

Membre	individuel	Couple
Actif	12 €	18 €
Bienfaiteur	30 €	45 €

NOM ..... Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... E-mail.....

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale  
Règlement des cotisations à l'ordre des « Amis du Littoral Nord-Bassin »  
BP 51 ARES 33740